

CGV PRUGNOT Formations

PRUGNOT Formations se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales à tout moment. Les conditions générales applicables au jour de la commande sont consultables sur le site www.prugnot-formations.jimdo.com

1. PRÉSENTATION

PRUGNOT Formations est un organisme de formation dont le siège social est établi au 4 allée du pré-Vivien, 10120 St André les vergers (France).

PRUGNOT Formations développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise, des formations ouvertes à distance et en mode E-learning ainsi que des formations blended associant à la fois le présentiel et le E-learning.

PRUGNOT Formations réalise également des études et du conseil opérationnel aux entreprises (l'ensemble des prestations PRUGNOT Formations étant ci-après dénommée "l'Offre de services PRUGNOT Formations" ou "l'Offre de services").

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les Offres de services PRUGNOT Formations relatives à des commandes passées auprès de PRUGNOT Formations par tout client. (ci-après "le Client").

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de PRUGNOT Formations, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que PRUGNOT Formations ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble des stagiaires qui auront à suivre les formations.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de PRUGNOT Formations, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

3. ÉTUDE ET CONSEIL OPÉRATIONNEL

Toute prestation d'étude et de conseil opérationnel fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par PRUGNOT Formations. En cas d'acceptation par le Client, un acompte minimum de 50 % du coût total de la prestation sera versé par le Client.

Le cas échéant, le prix de la prestation est révisable à la date anniversaire à la hausse de 3%.

Pour la réalisation des missions d'études et de conseil opérationnel, PRUGNOT Formations facture le temps des consultants consacré à la mission, soit en fonction d'un prix par jour d'intervention, soit au forfait.

Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires. Sauf indication contraire dans la proposition, ces frais sont facturés à leur prix coûtant augmenté des frais de gestion évalués forfaitairement à 10 %.

4. FORMATIONS EN PRÉSENTIEL ET A DISTANCE

4.1 Formations interentreprises

4.1.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises, longues ou courtes, disponibles au catalogue PRUGNOT Formations et réalisées dans les locaux de PRUGNOT Formations ou des locaux mis à disposition par PRUGNOT Formations ou plate-forme zoom en ligne.

4.1.2 Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant à l'ordre de PRUGNOT Formations.

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur lorsque la notion est spécifiée.

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont optionnels et sont directement facturés au Client qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir le remboursement auprès de son OPCO.

4.1.3 Remplacement d'un participant

PRUGNOT Formations offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité jusqu'à 10 jours ouvrés.

Si le remplacement intervient moins de 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, il ouvre droit à une indemnité forfaitaire de 50 € au profit de PRUGNOT Formations.

4.1.4 Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, PRUGNOT Formations se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

4.2 Formations intra-entreprise

4.2.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations intra-entreprise développées sur mesure et exécutées dans les locaux de PRUGNOT Formations, du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

4.2.2 Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant à l'ordre de PRUGNOT Formations.

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur lorsque la notion est spécifiée.

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont optionnels et sont directement facturés au Client qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir le remboursement auprès de son OPCO

4.3 Prérequis techniques

Le client s'assurera de la compatibilité permanente de son environnement technique, quelles que soient les évolutions que celui-ci pourrait connaître, avec la plateforme zoom en distanciel; il ne pourra pas se prévaloir, ultérieurement d'une incompatibilité ou d'un défaut d'accès aux cours en visio.

5 FORMATIONS E-LEARNING

5.1 Descriptif

Le E-learning consiste en la dispensation de formations ouvertes et à distance par l'utilisation de modules de formation dans un espace électronique sécurisé.

Dans le cadre du E-learning, PRUGNOT Formations consent au Client :

- l'ouverture de clés d'accès au service de la plateforme Learnly box, au profit de l'utilisateur final (l'Utilisateur), défini comme toute personne physique titulaire d'un compte d'ouverture de session utilisateur lui permettant d'accéder au(x) module(s) pendant une période de 3 (trois) mois à compter de l'accusé de réception de l'e-mail de confirmation d'accès adressé par PRUGNOT Formations, période à l'issue de laquelle l'accès sera désactivé ;
- le droit d'accéder au(x) module(s) objet de la sélection opérée par le Client ;
- la faculté pour le Client d'obtenir une évaluation en amont et en aval du parcours de formation de l'Utilisateur ;
- la mise à disposition au profit du Client d'un compte-rendu permettant d'assurer une traçabilité complète de la formation ("reporting").

5.2 Prérequis techniques

Le client s'assurera de la compatibilité permanente de son environnement technique, quelles que soient les évolutions que celui-ci pourrait connaître, avec la plateforme Learnly Box ; il ne pourra pas se prévaloir, ultérieurement d'une incompatibilité ou d'un défaut d'accès au(x) module(s).

5.3 Accès au(x) module(s)

À réception du bon de commande signé, PRUGNOT Formations transmet à l'adresse électronique de l'Utilisateur un identifiant ("Login") et un mot de passe lui offrant un droit d'accès au(x) module(s) objet de la sélection du Client.

Sauf dispositions contraires, une facture est établie et adressée au Client dès la création par PRUGNOT Formations des codes d'accès permettant l'accès au(x) module(s).

5.4 Durée de l'accès au(x) module(s)

Sauf dispositions particulières expressément acceptées par PRUGNOT Formations, les droits d'utilisation du ou des module(s) accessible(s) sur la plateforme Learnly Box sont concédés pour :

- une durée de 3 (trois) mois à compter de l'ouverture des clés d'accès au service de la plateforme Learnly Box ;
- un nombre défini d'Utilisateurs ;
- la version disponible du ou des module(s) E-learning de PRUGNOT Formations à la date d'acceptation de la commande par PRUGNOT Formations.

5.5 Périmètre des Utilisateurs

Sauf conditions particulières expressément acceptées par PRUGNOT Formations visant notamment le cas de sociétés affiliées au sein d'un groupe de sociétés, les droits d'utilisation du ou des module(s) sont concédés au seul Client signataire du bon de commande.

5.6 Droit d'usage personnel

L'identifiant et le mot de passe, livrés par voie électronique à l'Utilisateur, sont des informations sensibles, strictement personnelles et confidentielles, placées sous la responsabilité exclusive du Client. À ce titre, ils ne peuvent être cédés, revendus ni partagés.

Le Client se porte garant auprès de PRUGNOT Formations de l'exécution de cette clause par tout Utilisateur et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des codes d'accès.

Le Client informera sans délai PRUGNOT Formations de la perte ou du vol des clés d'accès.

En cas de violation de la clause d'inaliénabilité ou de partage constatés des clés d'accès, PRUGNOT Formations se réserve le droit de suspendre le service, sans indemnité, préavis, ni information préalable.

5.7 Caractéristiques du ou des module(s) de formation en ligne

Sauf conditions particulières express, chaque module de formation est disponible en Français dont le détail figure dans le catalogue E-learning publié par PRUGNOT Formations et fait l'objet d'une fiche descriptive disponible dans le Catalogue.

La durée de formation est donnée à titre indicatif.

PRUGNOT Formations se réserve la faculté de modifier le(s) module(s) de formation proposés sur la plateforme Learnly Box, tant dans leur organisation générale, que dans leur nature et leur contenu sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

PRUGNOT Formations pourra fournir, à la demande du Client, tout justificatif informatique retraçant l'inscription et le suivi de la formation à distance effectuée.

5.8 Garanties de PRUGNOT Formations

PRUGNOT Formations s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'accès à la plateforme Learnly Box, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, pendant la durée des droits d'utilisation du ou des module(s), sauf panne éventuelle ou contraintes techniques liées aux spécificités du réseau Internet.

Le Client s'engage à informer PRUGNOT Formations dans un délai de 24 heures à compter de la découverte d'un dysfonctionnement technique.

PRUGNOT Formations fera ses meilleurs efforts pour que la plateforme Learnly Box fonctionne de manière fiable et continue. Toutefois, le Client reconnaît que nul ne peut garantir le bon fonctionnement du réseau internet ni de la plate-forme Learnly Box.

Dans l'hypothèse d'une interruption de service par PRUGNOT Formations liée à une intervention de maintenance corrective, PRUGNOT Formations mettra tout en œuvre pour remédier au dysfonctionnement.

PRUGNOT Formations prolongera l'accès du ou des module(s) au profit des Utilisateurs pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

En cas de maintenance évolutive de la plateforme Learny Box, le service pourra être interrompu temporairement.

Le client s'engage à ne pas réclamer d'indemnités ni de dommages et intérêts à PRUGNOT Formations.

PRUGNOT Formations prolongera l'accès du ou des module(s) au profit des Utilisateurs pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

5.9 Non-conformité ou anomalies constatées par le Client sur le(s) module(s)

Par "non-conformité" on entend le défaut de concordance entre le ou les module(s) livré(s) et le bon de commande signé par le Client.

Par "anomalie" on entend toute panne, incident, blocage, dégradation des performances, non-respect des fonctionnalités, empêchant l'utilisation normale de tout ou partie du ou des module(s).

PRUGNOT Formations ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu et sans erreur du ou des module(s).

Toute réclamation portant sur une non-conformité ou une anomalie du ou des module(s) livré(s) doit être formulée par écrit dans les 8 (huit) jours suivant la livraison des clés d'accès au(x) module(s). Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies ou non-conformités constatées. Seule PRUGNOT Formations peut intervenir sur le(s) module(s). Le Client s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

Toutefois, la garantie n'est pas applicable si l'anomalie trouve son origine dans les cas suivants, sans que cette liste soit exhaustive :

- Les prérequis techniques ont été modifiés sans l'accord préalable de PRUGNOT Formations .
- Les anomalies constatées relèvent de programmes non fournis par PRUGNOT Formations.
- Les anomalies sont liées à de mauvaises manipulations.

5.10 Cookies

Le Client informera chaque Utilisateur qu'un cookie, qui s'entend d'un bloc de données permettant à PRUGNOT Formations et la plate-forme de support d'identifier l'Utilisateur et servant à enregistrer des informations indispensables à sa navigation sur la plate-forme de support, peut s'installer automatiquement sur son logiciel de navigation. Le paramétrage du logiciel de navigation permet d'informer de la présence du cookie et éventuellement de la refuser. Le cookie installé ne contient que l'identifiant de l'Utilisateur et ne permet pas aux sites tiers d'identifier celui-ci. Le Client informera néanmoins l'Utilisateur qu'il est préférable de cocher l'option déconnexion à chaque fermeture de la session utilisateur.

5.11 Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant à l'ordre de PRUGNOT Formations.

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur lorsque la notion est spécifiée.

6. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

6.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. Ou un devis retourné signé par le client ou signé électroniquement.

L'attestation de participation est adressée après la formation.

Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

6.2 Règlement par un OPCO

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à PRUGNOT Formations. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par PRUGNOT Formations au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à PRUGNOT Formations au premier jour de la formation, PRUGNOT Formations se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

6.3 Annulation des formations en présentiel ou distanciel à l'initiative du Client

Les dates de formation en présentiel et distanciel sont fixées d'un commun accord entre PRUGNOT Formations et le Client et sont bloquées de façon ferme.

En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité
- report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 50 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client ;
- report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : 80 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

7. DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICES PRUGNOT FORMATIONS

7.1 Modalités de passation des Commandes

La proposition et les prix indiqués par PRUGNOT Formations sont valables 30 jours à compter de l'envoi du bon de commande ou devis.

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par PRUGNOT Formations d'un bon de commande ou devis signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai de 30 jours à compter de l'émission dudit bon de commande.

La signature du bon de commande ou devis implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par PRUGNOT Formations à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

7.2. Facturation - Règlement

7.2.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur lorsque mentionné. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo projecteur, métaplan, Matériel de simulation marketing, ...) sont facturés en sus.

7.2.2 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le Client, au moment de la commande.
- le règlement est accepté par carte bleue, paypal, chèque, virement bancaire ou postal
- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement, PRUGNOT Formations pourra suspendre toutes les commandes en cours et désactiver l'accès au(x) module(s) E-learning, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal.

PRUGNOT Formations aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à PRUGNOT Formations.

Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

7.2.3 Révision de prix

Le prix des formations peuvent-être revues à n'importe quel moment. Seuls les devis et bons de commande signés de moins de 30 jours en garantissent le tarif.

7.3. Limitations de responsabilité de PRUGNOT Formations

La responsabilité de PRUGNOT Formations ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des module(s) E-learning de formation par les Utilisateurs ou toute cause étrangère à PRUGNOT Formations.

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de PRUGNOT Formations est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client.

La responsabilité de PRUGNOT Formations est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité de PRUGNOT Formations ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

7.4. Force majeure

PRUGNOT Formations ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français

et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à PRUGNOT Formations, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de PRUGNOT Formations.

7.5. Propriété intellectuelle

PRUGNOT Formations est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par PRUGNOT Formations pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de PRUGNOT Formations. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de PRUGNOT Formations.

En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations en ce compris, les modules E-Learning, ainsi que des bases de données figurant le cas échéant sur la plate-forme de support, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En contrepartie du paiement du prix correspondant, les modules E-Learning font l'objet d'un droit d'utilisation personnel, non cessible et non exclusif pour une durée limitée à 3 (trois) mois à compter de l'ouverture des clés d'accès.

En tout état de cause, PRUGNOT Formations demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

7.6. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par PRUGNOT Formations au Client.

PRUGNOT Formations s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

7.7. Communication

Le Client accepte d'être cité par PRUGNOT Formations comme client de ses offres de services, aux frais de PRUGNOT Formations. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 7.6, PRUGNOT Formations peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers,

communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

7.8. Protection des données à caractère personnel

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque Utilisateur que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par PRUGNOT Formations aux fins de réalisation et de suivi de la formation

- la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des Utilisateurs sont des données accessibles à ses services

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à PRUGNOT Formations par l'adresse suivante : prugnot_denise@yahoo.fr.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'Utilisateur et auxquelles il aura eu accès.

PRUGNOT Formations conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par l'Utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

7.9. Droit applicable - Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE LE CLIENT ET PRUGNOT Formations À L'OCCASION DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT, IL SERA RECHERCHÉ UNE SOLUTION À L'AMIABLE ET, À DÉFAUT, LE RÈGLEMENT SERA DU RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TROYES.

8. Mentions légales

N° de siret : 81232158600016

N° d'enregistrement : 4410089310 auprès de la région Grand-Est

N° TVA intercommunautaire : FR14812321586

Adresse : 4 allée du pré-Vivien, 10120 St André les vergers

Téléphone : 07 82 01 52 32

Email : prugnot_denise@yahoo.fr

Représentant légal : Mme Denise PRUGNOT

9. Médiation

« Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond »

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.home2.show>

CGV PRUGNOT Formations 01/01/2022